



*EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET
MILIEUX ASSOCIES*

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de membres votants : 32

Votes: Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Pascale Got, en la salle de l'Art Y Show à Parempuyre et en visioconférence.

Date de convocation : 21 octobre 2021

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 13 voix

Etaient présents :

Mmes COLMONT-DIGNEAU, GOT, MARTIN ;
MM. BOTTON, BRISSET, CAVALEIRO, ESCHENBRENNER, FONMARTY, GALLIER,
GHESQUIERE, JOLY, RODRIGUEZ, TABONE

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 12 voix

Etaient présents :

Association des Pêcheurs Professionnels en eau douce de Gironde, Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais, Chambre d'Agriculture de Gironde, Conseil Départemental des Associations familiales Laïques, Conservatoire de l'Estuaire, CURUMA, la Fédération des chasseurs de la Gironde, la SEPANSO, l'UNICEM, l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux, Vivre avec le fleuve.

Etait représenté :

Estuaire pour tous

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics: 7 voix

Etaient présents :

Agence de l'eau Adour-Garonne, DDTM de Charente-Maritime, DDTM de Gironde (deux voix), DIRM , Grand Port Maritime de Bordeaux, Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Délibération N°2021-05 : Retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde du le Bureau de la CLE

Vu les articles R212-31 et R213-32 du Code de l'Environnement ;

Vu les Règles de fonctionnement de la CLE ;

Vu la délibération n°2021-03 de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Considérant que la représentation du collège des « représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations » au sein du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, est de 10 membres

Considérant le courrier envoyé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde, le 27/10/2021 demandant leur retrait du Bureau,

Considérant que, suite à un appel à candidature, aucun membre du collège des « représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations », autre que ceux déjà membres du Bureau de la CLE, n'a souhaité remplacer le siège laissé vacant.

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : d'acter le fait que la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde n'est plus membre du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Article 2 : d'acter le fait qu'un siège est laissé vacant au sein du Bureau de la CLE, dans le collège des « représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations » tant qu'aucune nouvelle structure n'aura été présentée au vote de la CLE pour l'occuper.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Parempuyre le 09 décembre 2021.

La Présidente



Pascale Got